

un autre projet est possible

collectif-cptg.org



Communiqué de presse du 8 août 2019

POLICE : deux poids – deux mesures !

Le 28 juillet 2019, jour de rencontre sur le Triangle de Gonesse organisé par le Collectif pour le Triangle de Gonesse (CPTG), à l'arrêt Fontaine Cypierre du bus 20, deux membres du CPTG apposent sur le trottoir un tag de dimension modeste (« Non à Europacity ») et une flèche de direction vers le Triangle). Ceci en raison de l'absence de fléchage du Triangle de Gonesse, de plus en plus cité dans la presse, mais difficile à trouver par les visiteurs et journalistes.

Pris sur le fait par la police, ils sont amenés au commissariat de Gonesse, relâchés au bout de deux heures, puis convoqués pour audition libre trois jours après. Ils devraient recevoir une convocation au tribunal de police et devrait s'ensuivre une amende de 135 € d'après les dires du Major.

Le 18 mai 2019, un groupe de cyclistes se rendait aux « 24h du Triangle de Gonesse » venant de Paris. Dans Gonesse, devant le n°1 [avenue Raymond Rambert](#), un automobiliste a dépassé la trentaine de cyclistes en franchissant une ligne blanche continue, frôlant la plupart des cyclistes, provoquant plusieurs chutes avant de se rabattre au niveau d'un feu rouge tout en faisant une queue de poisson aux cyclistes du groupe de tête.

Christophe Milo Peray, un des cyclistes fait un signe non violent pour indiquer à l'automobiliste de se calmer et de ralentir. Aussitôt, l'automobiliste appuie sur son accélérateur, démarre en trombe et le percute frontalement, donc volontairement, tout en grillant le feu rouge. Au moment de l'impact, Christophe a le réflexe de s'agripper comme il le peut au capot de la Mercedes...Le chauffard le traînera sur une quinzaine de mètres, enchaînant les coups de volant et de freins afin de réussir à le projeter au sol...évidemment il prendra la fuite et l'abandonnera, légèrement blessé, au milieu d'une 2X2 voies alors que le feu est passé au vert sur cet axe.

Dès son arrivée sur le Triangle, Christophe Milo Peray a immédiatement été conduit au poste de secours du CPTG et soigné pour les multiples contusions et blessures (heureusement superficielles) par l'un des médecins présents à ce moment-là. Il lui a été reconnu ensuite deux jours d'ITT.

La plaque d'immatriculation ayant été photographiée, une plainte a été déposée par la victime le 21 mai au commissariat du 13ème arrondissement de Paris, sous le numéro 2019/009902 pour « délit de fuite après un accident par conducteur d'un véhicule terrestre ».

Mais depuis plus de deux mois, rien ne s'est passé... les témoins n'ont même pas été auditionnés !

Le CPTG demande que la plainte contre le chauffard soit instruite et les témoins auditionnés dans les meilleurs délais.

Face à ces deux affaires, le CPTG s'étonne de la rapidité d'intervention de la police inversement proportionnelle à la gravité des faits, pour le moins étrange, et même troublante.

Contact CPTG : Bernard Loup, 06 76 90 11 62, nonaeuropacity@gmail.com, www.nonaeuropacity.com

Contact CARMA : Robert Spizzichino, groupelement.carma@gmail.com, www.carmapaysdefrance.com



Cultiver plutôt que bétonner le Grand Paris

Sur le triangle de Gonesse, à la place du...

YOUTUBE.COM

Projet CARMA

Pour les journalistes, notre site met à disposition des chiffres, vidéos, des dossiers thématiques et des photos libres de droit et réutilisables. Vous trouverez aussi l'historique des communiqués de presse.

[Cliquer ICI](#)



Sur Facebook, likez, suivez, partagez !



Sur Twitter, suivez, retweetez !